

2R Société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 500 € Siège social : 2500 Boulevard Paul Valéry 34070 MONTPELLIER
--

Le soussigné :

Madame Bingol ép Dag Senay

Demeurant : 2500 Boulevard Paul Valéry

34070 Montpellier

s'est réuni à l'issue de la signature des statuts de la 2R, pour désigner le premier Président de la Société, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DU PRESIDENT

L'associé unique nomme :

En qualité de Président de la Société, Madame Bingol ép Dag Senay, né le 25 aout 1983 à Avarto (99), de nationalité turque, demeurant à 2500 Boulevard Paul Valéry - 34070 Montpellier (34) , pour une durée illimitée.

Il déclare accepter la fonction de Président qui viennent de lui être confiée.

Il affirme n'exercer aucune autre fonction, et ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat.

II - POUVOIRS DU PRESIDENT

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 14 des statuts.

III - REMUNERATION DU PRESIDENT

En rémunération de sa fonction, le Président aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à MONTPELLIER
L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
et le DIX SEPT SEPTEMBRE

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un
exemplaire au siège social et l'exécution des diverses
formalités légales

DS